

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents21 puis 22 à partir du point 2. pouvoirs.....6 absents.....6 puis 5 à partir du point 2.</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le TROIS OCTOBRE, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 27 septembre 2024, par affichage du 27 septembre 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
---	---

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO (à partir du point 2), Mustapha BAMBBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, L'Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Karine FARGES à Patrick FLOQUET,
Albert BLONDEL à Marie-Noëlle FLOTTERER,
Patricia EGASSE à Mireille BENATTAR,
Francine KANCEL à Jean-Pierre YETNA,
Maha GULFRAZ à L'Houssain EL MAZOUZI,
Jennifer BONINO à Thierry MANSION.

Étaient absents :

Elvire TENO (jusqu'au point 1 inclus), Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Raouf BAKHA, Laurent POULOT, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Bernard LABORDE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions numérotées de **2024-095 à 2024-134**.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-23 ;

Considérant qu'il convient d'informer les membres du conseil municipal des décisions numérotées **2024-095 à 2024-134**, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

Fait à Montmagny, le 03 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	08 OCT. 2024
Publié le.....	08 OCT. 2024
Notifié le.....	08 OCT. 2024
Montmagny, le.....	08 OCT. 2024
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
2024/095	XAVIER DION	Relative à l'acceptation d'un devis de prestation de service proposé par la société « XAVIER DION » pour la mise en place d'une animation dans le cadre de l'évènement Place de Noël 2024.	22 décembre 2024	950,00 euros T.T.C.
2024/096	FREE2MOVE	Relative à l'avenant n°1 du contrat de location n°5235901 « CT20026 - Location longue durée de véhicule sans chauffeur pour la ville de Montmagny (95360) ».	Durée : Jusqu'au 15 octobre 2025	Kilométrage : Augmenté à 188 000 km
2024/097	CABINET D'AVOCATS GENTILHOMME	Relative à la signature d'une convention d'honoraires portant sur des prestations de représentation en justice du cabinet d'avocats Gentilhomme dans le cadre du contentieux opposant la commune de Montmagny à la société foncière d'Elise.	Fin à l'issue de la procédure	Taux horaire : 250,00 euros H.T. 300,00 euros T.T.C.
2024/098	DAO NGAM DAVID	Relative à l'acceptation d'un devis de prestation de service proposé par la société « DAO NGAM DAVID » pour la mise en place d'une animation dans le cadre de l'évènement Japan Mania 2024.	12 et 13 octobre 2024	700,00 euros T.T.C.
2024/099	YUMMY KUN.CO	Relative à l'acceptation d'un devis de prestation de service proposé par la société « YUMMY KUN.CO » pour la mise en place d'une animation dans le cadre de l'évènement Japan Mania 2024.	13 octobre 2024	550,00 euros T.T.C.
2024/100	ARTISTES CONSEILS – GROUPE DM	Relative à la signature d'un contrat avec Artistes Conseils – groupe DM pour l'organisation d'une prestation artistique au centre de loisirs maternel Les Vergers.	3 juillet 2024	2 250,00 euros T.T.C.
2024/101	CABINET D'AVOCATS GENTILHOMME	Relative à la signature d'une convention d'honoraires portant sur des prestations de représentation en justice du cabinet d'avocats Gentilhomme dans le cadre du contentieux opposant la commune de Montmagny à monsieur et madame Stojanovic.	1 an	Taux horaire : 250,00 euros H.T. 300,00 euros T.T.C.
2024/102	IZENCORPS	Relative à la signature d'un contrat de cession avec Izencorps pour le concert du 29 juin 2024 dans le cadre du festival des cultures urbaines.	29 juin 2024	3 000,00 euros T.T.C.
2024/103	CPCV Île-de-France	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « CPCV Île-de-France » pour une aide financière pour la formation « BAFA ».	/	350,00 euros T.T.C.
2024/104	CPCV Île-de-France	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « CPCV Île-de-France » pour une aide financière pour la formation « BAFA ».	/	350,00 euros T.T.C.

2024/105	CPCV Île-de-France	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « CPCV Île-de-France » pour une aide financière pour la formation « BAFA ».	/	350,00 euros T.T.C.
2024/106	UFCV délégation Île-De-France	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « UFCV délégation Île-de-France » pour une aide financière pour la formation « BAFA ».	/	350,00 euros T.T.C.
2024/107	AGENCE THIERRY MAYTRAUD	Relative à l'acceptation d'un devis de prestation de service proposé par le bureau d'études « Agence Thierry Maytraud (ATM) » pour le projet du « Parc du Rouillon ».	/	38 250,00 euros H.T.
2024/108	JET GUARDS	Relative à la signature d'un contrat avec la société Jet Guards pour le concert du 29 juin 2024 dans le cadre du festival des cultures urbaines.	29 juin 2024	2 618,84 euros T.T.C.
2024/109	1000 DOJOS	Relative à la signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle sportive dans le cadre du dispositif « 1 000 dojos » au profit de la Fédération Française du Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées.	Durée 5 ans	À titre gracieux
2024/110	BENOÎTE FANTON	Relative à la signature d'un contrat de location d'exposition avec la société « BENOÎTE FANTON » dans le cadre de l'exposition Coup d'œil du mois de septembre 2024.	Du 21 au 29 septembre 2024	750,00 euros T.T.C.
2024/111	VIRGINIE DANIEL	Relative à la signature d'un bail à titre précaire et révocable pour un logement situé au groupe scolaire Frères Lumière au profit de Madame Virginie DANIEL.	Du 08 juillet 2024 au 06 juillet 2025	Loyer : 510 euros Charges : 72,74 euros mensuels
2024/112	SOPHIE MAES	Relative à la signature d'un bail à titre précaire et révocable pour un logement situé au groupe scolaire Frères Lumière au profit de Madame Sophie MAES.	Du 08 juillet 2024 au 06 juillet 2025	Loyer : 420 euros Charges : 59,90 euros mensuels
2024/113		Relative à la tarification des cours de l'école municipale des musiques et de danse.		
2024/114	QUARTIER DU BARRAGE	Relative à la signature d'une convention d'occupation de locaux (logement de fonction, discuthèque et cour de l'école Jean-Baptiste Clément) et de matériel avec l'association du quartier du Barrage pour l'organisation de l'aide aux devoirs.	Du 2 septembre 2024 au 29 août 2025	À titre gracieux
2024/115	CENTRE CULTUREL ART'M	Relative à la signature d'une convention avec le centre culturel ART'M pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux municipaux (école Eugénie Cotton, école élémentaire Les Lévriers, centre de loisirs Le Cornouiller).	Du 17 septembre 2024 au 27 juin 2025	À titre gracieux

2024/116	DIANNIVERSAIRE	Relative à l'acceptation du devis pro forma 202240708 de l'association « Dianniversaire » pour la mise en place d'une prestation de maquillage.	21 septembre 2024	330,00 euros T.T.C.
2024/117	CAPV	Relative au dépôt d'une demande d'un fonds de concours 2023 auprès de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.	Année 2023	Coût estimatif du projet : 84 153 euros HT Part CAPV : 9 977 euros Part restant à charge : 74 176 euros
2024/118	TIMBAO	Relative à l'acceptation du devis n° 2024210901 de l'association « TIMBAO » pour la mise en place d'une animation percussions afro-brésiliennes, samba-reggae.	21 septembre 2024	1 500,00 euros T.T.C.
2024/119	CECILE SOLVAR	Relative à la signature d'une convention avec Madame Cécile SOLVAR, éducatrice sportive, dans le cadre de séances hebdomadaires de « gym cardio training » au centre socioculturel.	Du 24 septembre au 17 décembre 2024	780,00 euros T.T.C.
2024/120	SWANK FILMS DISTRIBUTION	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS DISTRIBUTION » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 22 décembre 2024.	22 décembre 2024	187,00 euros T.T.C.
2024/121	YOURI RAREG	Relative à la signature d'une convention avec monsieur Youri RAREG pour l'animation d'ateliers informatiques au centre socioculturel.	Du 26 septembre 2024 au 26 juin 2025	1 860,00 euros T.T.C.
2024/122	YOURI RAREG	Relative à la signature d'une convention avec monsieur Youri RAREG pour des ateliers musique et prise de parole au centre socioculturel.	Du 7 novembre 2024 au 26 juin 2025	2 160,00 euros T.T.C.
2024/123	AUTO ECOLE « LES 3 COMMUNES »	Relative à la signature d'une convention avec l'auto-école « Les 3 communes » pour une aide financière pour le permis B.	/	350,00 euros T.T.C.
2024/124	A L'ECOLE DES ABEILLES DE LA BUTTE PINSON	Relative à l'acceptation du devis n°2024/05/03 avec l'association « A l'école des abeilles de la Butte Pinson ».	24 juillet 2024	350,00 euros T.T.C.
2024/125	BACKSTAGE PRODUCTION	Relative à la signature d'un contrat avec l'association « BACKSTAGE PRODUCTION » dans le cadre d'une animation à l'école municipale des musiques et de danse.	De septembre 2024 à juin 2025	1 120,00 euros T.T.C. mensuel
2024/126	/	Relative à la revalorisation des tarifs des cimetières pour l'année 2025.	Année 2025	/
2024/127	CAF	Relative à la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement intégrant les nouvelles mesures prévues dans la convention d'objectifs de gestion : ALSH extrascolaire 2023/2027.	2023/2027	/

2024/128	CAF	Relative à la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement intégrant les nouvelles mesures prévues dans la convention d'objectifs de gestion : ALSH périscolaire 2023/2027.	2023/2027	/
2024/129	SNCF RESEAU	Relative à la signature d'une convention d'occupation temporaire des parcelles : AK 1371 ; AK 1373 ; AK 9 ; AK 1368 ; AK 11 ; AK 1370 ; AK 16 avec la société SNCF RÉSEAU.	/	/
2024/130	LILI BRIAND	Relative à l'acceptation d'un devis de prestation de service proposé par la société « LILI BRIAND » pour la mise en place d'une animation dans le cadre de l'évènement Japan Mania 2024.	12 et 13 octobre 2024	500,00 euros T.T.C.
2024/131	CAF	Relative à la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement intégrant les nouvelles mesures prévues dans la convention d'objectifs de gestion : ALSH accueil adolescents 2023/2027.	2023/2027	/
2024/132	ASSOCIATION MONTMAGNY JUDO	Relative à la signature d'une convention d'occupation de locaux (Dojo de l'école élémentaire Les Lévriers) avec l'association Montmagny Judo.	du 30 septembre 2024 au 27 juin 2025	Gratuit
2024/133	SIRE BERNARD PRODUCTIONS	Relative à la signature d'un contrat de cession avec SIRE BERNARD PRODUCTIONS pour le concert du 22 septembre 2024.	22 septembre 2024	2000,00 euros T.T.C.
2024/134	LILI BRIAND	Relative à l'acceptation d'un devis de prestation de service proposé par la société « LILI BRIAND » pour la mise en place d'une animation dans le cadre de l'évènement Place de Noël 2024.	21 et 22 décembre 2024	500,00 euros T.T.C.